



Refus de dispense d'activité en cas de licenciement ?

Par **logo**, le **05/06/2011** à **14:12**

Bonjour

Une dispense d'activité communiquée par un employeur en remettant une convocation à un entretien préalable de licenciement peut-elle être refusée par le salarié ?

Si ce dernier revient travailler dans l'intervalle et sachant qu'il ne s'agit pas d'une procédure disciplinaire (avec par exemple une mise à pied conservatoire), l'employeur peut-il lui en faire grief dans la lettre de licenciement ultérieure (qui, dans le cas d'espèce, est un licenciement pour motif personnel réel et sérieux, donc pas de faute grave ou lourde) ?

Par **P.M.**, le **05/06/2011** à **17:11**

Bonjour,

Il faudrait connaître la formulation exacte de cette "dispense d'activité" mais ne pas s'y soumettre pourrait être analysé comme un acte d'insubordination...